

Image not found or type unknown



Remboursement des frais d'essence

Par **Paul**, le **21/07/2008** à **16:49**

Je me déplace pour mon travail avec une voiture qui ne m'appartient pas. Puis-je me faire rembourser par l'entreprise dont je suis gérant les dépenses d'essence de ces déplacements?
Merci d'avance